

INSPECTION FORÊT

Poste : Débroussailleur	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes et/ou écran facial			AT
1.3	Protecteurs auditifs			
1.4	Gants de protection			
1.5	Pantalon de sécurité			
1.6	Bottes de sécurité			AT
1.7				
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Ajustement moteur ou ressort d'embrayage			AT
2.2	- garde de lame ou couteau			AT
2.3	- dispositif de blocage des gaz			AT
2.4	- protège-silencieux			
2.5	- amortisseurs de vibrations			
2.6	- protège-lame (pour transport véhicule)			
2.7	Hauteur de la lame (équilibre)			
2.8	État de la lame du couteau			AT
2.9	État du harnais			
2.10	Ajustement du harnais			
2.11	Crochet de fixation et linguet			AT
2.12	Outils d'affûtage			
2.13	Trousse de PSPS			
2.14	Épinéphrine (EpiPen)			
2.15	Système de communication			
2.16				
2.17				
2.18				
2.19				
2.20				
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Extincteur portatif (225 g)			
3.2	Réservoir d'essence certifié			
3.3	Pare-étincelles			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Démarrage débroussailleuse			
4.2	Choix du type de lame			AT
4.3	Déblocage de la lame			
4.4	Éviter zone de recul (11 h à 2 h)			
4.5	Abattage directionnel			
4.6	Consignes : présence de chicots			AT
4.7	Consignes : pentes abruptes			AT
4.8	Consignes : déchets de coupe			
4.9	Abattage près d'un obstacle			
4.10	Abattage d'arbres > 10 cm			
4.11	Transport d'essence sur soi			
4.12	Marche > 30 min. du lieu travail			AT
4.13	Surveillance travailleur seul ou isolé			AT
4.14	Sentier d'accès dégagé			AT
4.15	État du terrain			AT
4.16				
4.17				
4.18				
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger : > 15 m			AT
5.2	Démarrage à 3 m plein			
5.3				
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Recommandations du fabricant			
6.2	Affûtage selon les normes			
6.3	Avoyage selon les normes			
6.4				
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2				

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :	Date :		

INSPECTION FORÊT

Poste : Débroussailleur				
(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (GD : Guide de débroussaillage – CNESTT) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RNI : Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)				
1. EPI				
1.1	En forêt, casque sécurité en tout temps avec pansement compressif à l'intérieur – RSSTAF art.44 + GD p.10 à 12	3.2	Réservoirs pour essence certifiés CSA ou ULC, de couleur rouge avec bec verseur anti-déversement RSSTAF art.18 + GD p.48	
1.2	Lunettes de sécurité et/ou écran facial (visière) – RSSTAF art.45 + GD p.10-11	3.3	Pare-étincelles présent, en bon état et non modifié RSSTAF art.12 + GD p.48	
1.3	Coquilles en bon état ou bouchons propres RSST art.137 + GD p.10-11	4. Méthodes de travail		
1.4	Gants de protection offrant bonne adhérence lors de l'utilisation de la débroussailleuse et bonne protection lors de l'affûtage – RSSTAF art.49 + GD p.10-11	4.1	Démarrage débroussailleuse se fait au sol – GD p.48	
1.5	Pantalon de sécurité offrant une surface de protection équivalente à la norme ASTM F3325-18, catégorie B, RSSTAF art.48 + GD p.10-11	4.2	Outil de coupe adapté au type de végétation RSSTAF art.12 + GD p.12 à 22	
1.6	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.47 + GD p.10-11	4.3	Arrêt du moteur lors du déblocage de la lame RSSTAF art.12 + GD p.48	
2. Machinerie/Équipement			4.4	Utiliser le côté performant de la lame près du garde RSSTAF art.12 + GD p.24 à 28
2.1	Lorsque le moteur fonctionne au ralenti, la lame ne tourne pas d'elle-même – CS	4.5	Diriger la chute des tiges en utilisant les techniques d'abattage directionnel sans l'aide de ses mains RSSTAF art.12 + GD p.29	
2.2	Garde fixé par 4 écrous, approprié à l'outil de coupe, installé à l'endroit requis et non modifié. Si absent = AT RSSTAF art.12 + GD p.16	4.6	Application des consignes en présence de chicots. Ne pas intervenir à 2m du tronc et pas directement sous la cime et à 1.5X hauteur du chicot lors de vents forts – CS	
2.3	Verrou de la manette des gaz fonctionnel – GD p.16	4.7	Application des consignes en présence de pentes fortes où il y a risques de chute – CS	
2.4	Capot de plastique en bon état (ne pas être cassé) - CS	4.8	Application des consignes en présence déchets au sol et ne pas franchir les andains – CS	
2.5	Système anti-vibration (en caoutchoucs ou ressorts) en bon état et efficace – RSSTAF art.12 + GD p.48	4.9	Utilisation du côté doux et précis de la lame (8 à 11h) RSSTAF art.12 + GD p.24 à 28	
2.6	Protège-lame présent, en bon état et utilisé lors du transport – RSSTAF art.12 + GD p.48	4.10	Application des techniques sécuritaires (ex. 3 traits) – CS	
2.7	Lorsque la débroussailleuse repose sur le crochet de fixation, la lame doit se situer à 15 cm du sol, réservoir vide – RSSTAF art.12 + GD p.48	4.11	Interdiction de transporter de l'essence sur soi lors de l'exécution de travail – RSSTAF art.20 + GD p.48	
2.8	Outil de coupe sans fissures RSSTAF art.12 + GD p.12 à 22	4.12	Temps de marche inférieur à 30min – CS	
2.9	État général du harnais (brisé ou détérioré) RSSTAF art.12 et art.19 + GD p.48	4.13	Application du protocole de surveillance du travailleur seul et isolé (1 visite ou communication par demi-journée de travail) – RSSTAF art.7	
2.10	Ajustement selon les recommandations du fabricant tout en respectant la physionomie du travailleur RSSTAF art.12 et art.19 + GD p.48	4.14	Sentiers dégagés pour accéder au secteur d'intervention GD p.48	
2.11	Linguet présent et opérationnel RSSTAF art.12 et art.19 + GD p.48	4.15	Exclusion des secteurs où le risque de chutes est élevé : déchets, pentes excessives et surfaces glissantes – CS	
2.12	Travailleur possède et utilise outils correspondant à l'outil de coupe (avoyeur, lime et porte-lime) RSSTAF art.12 + GD p.12 à 22	5. Zones de danger		
2.13	Trousse PSPS intermédiaire par équipe. CSA Z1220 RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + GD p.12	5.1	Respect du min. de 15 m entre 2 travailleurs – GD p.23	
2.14	2 doses d'épinéphrine non périmées par équipe et accessibles en moins de 10 minutes – CS	5.2	Démarrer débroussailleuse à 3 m du lieu du plein GD p.48	
2.15	Système de communication présent et opérationnel en tout temps sur le chantier – RSSTAF art.8 + GD p.13	6. Entretien et réparation		
3. SOPFEU			6.1	Entretien de l'outil conforme aux recommandations du fabricant – RSSTAF art.12
3.1	Débroussailleur doit garder à portée de main un extincteur 225 g (poche à feu jaune) RSSTAF art.14 + GD p.48 + NMSOPFEU	6.2	Affûtage respecte recommandations du fabricant (angles, forme et longueur) – RSSTAF art.12 GD p.17-22	
		6.3	Avoyage selon recommandations du fabricant (1mm de chaque côté) – RSSTAF art.12	
		7. Environnement		
		7.1	Respect des normes du RADF et document ISO	